

Compte rendu de séance Séance du 5 Janvier 2023

L'an 2023 et le 5 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame JUSZCZAK Martine Maire

Présents : Mme JUSZCZAK Martine, Maire, Mme TERRIEN Sylviane, MM CHAMPIGNY Jean-Marc, ROCHER Sylvain; Mmes : LESUEUR Mélissa, NEVEU Martine, PAZARKIC Vesna, MM : AUCLIN Renaud, BRISSEAU Noé, DANIEAU Jean Michaël, LAFAIRE Jean Marie, OCHAB François.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme GUÉRIN Adeline à M. AUCLIN Renaud

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 30/12/2022

Date d'affichage : 30/12/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon, le : 16/01/2023

et publication ou notification du : 16/01/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LESUEUR Mélissa

Propos liminaires

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h en excusant :

- Adeline GUERIN qui a donné procuration à Renaud AUCLIN

Elle réitère sa demande aux élu.es de bien s'identifier lors des prises de parole car il est quelquefois difficile de reconnaître les voix sur l'enregistrement qui sert à établir le PV.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DÉFENSE INCENDIE À BOISSÉ ET DEMANDE SUBVENTION DETR - 2023001

ACHAT DE MATÉRIEL : ELAGUEUSE SUR PERCHE ET TARIÈRE - 2023002

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX - 2023003

ECLAIRAGE PUBLIC AU COUDRAY - DEMANDE D'INSCRIPTION AUX "FONDS VERTS" - 2023004

DEFENSE INCENDIE À BOISSÉ ET DEMANDE SUBVENTION DETR - réf : 2023001

Madame le Maire expose que la municipalité arrive au terme de sa mise à niveau en matière de Défense Incendie avec l'ensemble du territoire couvert par des poteaux incendie ou des bâches.

Pour 2023, il est proposé de couvrir le hameau de Boissé selon devis de la SAUR - Service Travaux Centre Loire - 71 avenue des Maraîchers - CS84011 - 49412 SAUMUR d'un montant de 20 040 € HT soit 24 048 € TTC.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres	Autofinancement	8 016,00 €	40 %
DETR	Subvention publique	12 024,00 €	60 %
TOTAL HT		20 040,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de la SAUR pour un montant de 20 040 € HT, soit 24 048 € TTC.
- **ADOPTÉ** l'opération «Défense Incendie 2023» et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget 2023.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT DE MATÉRIEL : ELAGUEUSE SUR PERCHE ET TARIÈRE - réf : 2023002

Madame le Maire expose qu'il convient de remplacer la tarière et d'acheter une élagueuse sur perche.

Pour chaque matériel, elle présente 2 devis de 2 fournisseurs différents -Cloué et Briant- ; pour le même matériel ,les mêmes modèles, les tarifs vont du simple au double, et préconise de s'approvisionner auprès des Ets Briant qui sont bien moins chers. A Sylviane Terrien qui demande si les mèches de l'ancien matériel peuvent être réutilisées, Renaud Auclin répond que ,le matériel ayant évolué, l'adaptation ne sera pas possible.

A Sylvain Rocher qui demande si le fournisseur effectue une reprise de matériel il lui est répondu par la négative et à sa question de ce que l'on fait de l'ancienne tarière, Vesna Pazarkic suggère se de rapprocher d'une association qui reprendrait ou réparerait ce matériel et va se renseigner sur l'existence d'un site qui reprendrait les anciens matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** le devis de la SARL BRIANT - 12 les Carrières de Chauvin - 37120 CHAVEIGNES pour un montant de :

- Tarière : 1 291.19 € HT, soit 1 549.43 € TTC.
- Elagueuse sur perche : 771.75 € HT, soit 926.10 € TTC.

Pour la reprise, Madame le Maire va se renseigner.

François Ochab du point de vue de la tronçonneuse à perche, demande s'il y a un harnais avec . Renaud Auclin répond que normalement le harnais est fourni et Madame le Maire rappelle que les agents sont équipés de matériels de sécurité.

Les sommes seront inscrites au budget 2023 en section d'investissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ BÂTIMENTS COMMUNAUX - réf : 2023003

Madame le Maire propose divers travaux d'électricité et remplacement de radiateurs (dans l'intention de générer une baisse de la facture énergétique) dans les bâtiments communaux,

- *Local des archives : équipé d'un radiateur à bain d'huile branché sur une triple prise, elle-même branchée sur une prise. Cela n'est pas sécurisé sachant que pour la bonne conservation des archives, il convient d'avoir un minimum de chauffage dans ce local.*
- *Couloir de la salle des fêtes : le radiateur ne fonctionne plus - c'était déjà un radiateur de récupération*
- *Parking arrière de la salle des fêtes : un clapet à remplacer*
- *Toilettes publiques : un radiateur «grille-pain» qui consomme énormément. Une personne met le radiateur à fond tous les jours mais le temps que ce dernier chauffe convenablement, cette personne est déjà repartie ... et le radiateur continue de tourner...*
- *Préau de la petite salle : une réglette étanche à mettre en place pour un minimum d'éclairage, car aujourd'hui il n'existe qu'une simple lampe qui n'éclaire presque rien*
- *Bibliothèque : Remplacer les radiateurs existants par des radiateurs programmables. En effet, les appareils existants sont toujours déréglés, mal réglés, malgré les consignes qui sont données régulièrement, ils sont déréglés. On optera aussi pour des radiateurs verrouillables.*
- *Bloc de secours de l'escalier de la bibliothèque : indiqué dans le rapport Acanthe.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise DURAND David SASU - 3 la Croix de Relay - 37120 JAULNAY pour un montant de 3 442.50 € HT, soit 4 131 € TTC.
- **AUTORISE** l'inscription de cette somme au budget 2023.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

ECLAIRAGE PUBLIC AU COUDRAY - DEMANDE D'INSCRIPTION AUX "FONDS VERTS" - réf : 2023004

Madame le Maire expose :

- qu'en complément de la délibération n° 2022056C du 8 décembre 2022,
- que compte tenu de la création par le gouvernement des "Fonds Verts pour répondre aux besoins d'adaptation aux dérèglements environnementaux", il serait judicieux d'y inscrire le projet de dissimulation et rénovation des réseaux télécom et éclairage public au Coudray, s'il y est éligible.
- que cette sollicitation s'inscrit dans le cadre de la demande de subvention DETR 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'obtention de ce "fonds vert" auprès des services de l'Etat.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

- *Madame le Maire présente le planning des réunions de conseil municipal et du conseil communautaire pour 2023 et insiste sur la date du 2 mars qui sera consacrée au budget.*
- *Vœux du Maire le samedi 28 janvier à 18h30.*
- *Sylviane Terrien rappelle que la mairie de Pussigny loue des œuvres picturales (2 m x 3 m) aux communes qui sont intéressées et propose d'en installer une dans la commune. Prêtées d'avril à octobre (50 € la première œuvre et 20 € les suivantes) Se pose les problèmes de l'endroit et du montage. Madame le Maire fait suivre le catalogue aux élu.es.*
- *Sylvain Rocher soulève le problème du passage de la fibre qui endommage les chemins et sur les problèmes rencontrés dans la usagers de la voirie concernée qui finissent dans son champ. Madame le Maire lui rappelle que suite à la discussion du réunion du mois de décembre, elle a contacté le chargé de travaux de l'entreprise Circet ; ce dernier a rencontré Jean-Marc Champigny, qu'ensemble ils ont fait le tour de la commune et qu'il a été acté que, lorsque l'ensemble des travaux serait terminé, les chemins seraient tous remis en état. Au pire, cette entreprise est assurée contre ce genre de dégâts. Madame le Maire a fait fermer la route par le cantonnier.*

Complément de compte-rendu

Le procès-Verbal de la séance du 8 décembre n'étant pas rédigé, Madame le Maire annonce que son approbation sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance levée à 19:26

La Secrétaire de séance
Mélissa LESUEUR



En mairie, le 30/01/2023
Le Maire
Martine JUSZCZAK

